

COUR D'APPEL DE PARIS

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS

PARQUET NATIONAL FINANCIER



Paris, le 12 novembre 2020

**Communiqué de presse du procureur de la
République financier**

Les déclarations de M. Ziad Takieddine recueillies par les journalistes de BFM TV et de Paris Match et diffusées hier, appellent les précisions et rectifications suivantes :

- Avant d'être entendu par les magistrats instructeurs en charge du dossier « libyen », M. Ziad Takieddine avait déjà effectué des déclarations sur le financement libyen de la campagne de M. Nicolas Sarkozy devant un juge d'instruction en charge d'un autre dossier ainsi que devant plusieurs journalistes, allant jusqu'à s'incriminer lui-même .
- Les dispositions du code de procédure pénale fixant le cadre des interrogatoires effectués par les juges d'instruction garantissent le respect des droits de la défense ainsi que l'intégrité du recueil des déclarations effectuées devant ces magistrats .
- Les interrogatoires de M. Ziad Takieddine dans le cadre de l'information judiciaire en cours ont été effectués par un ou plusieurs juges d'instruction en présence d'un greffier et de l'avocat de M. Takieddine .
- A chaque fois, M. Takieddine a disposé de tout le temps nécessaire pour relire ses procès-verbaux d'auditions avant de les signer. Il n'a jamais formulé la moindre observation sur le déroulement de ses interrogatoires.

-Interrogé à six reprises par différents juges d'instruction y compris après le départ de M. Serge Tournaire, M. Ziad Takieddine n'est jamais revenu sur ses premières déclarations.

-Les mises en examen intervenues dans ce dossier s'appuient, conformément aux dispositions du code de procédure pénale, sur des indices graves ou concordants qui ne se limitent pas aux déclarations d'une seule personne.

-Les magistrats instructeurs instruisent à charge et à décharge.

-les accusations portées à l'encontre de M. Serge Tournaire , ayant procédé à des interrogatoires de M. Ziad Takieddine, sont dépourvues de tout fondement.

Le procureur de la République financier

Jean François Bohnert

Contact presse :

01 44 32 98 90

emmanuelle.fraysse@justice.fr